

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

41

ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion à l'association Club Utilisateur Sedit Marianne (CUSMA)

M. BOSO

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le CUSMA (Club Utilisateur Sedit MArianne) est une association loi 1901, qui regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Berger – Levrault.

Au sein de la Ville, cet éditeur fournit notamment les solutions de gestion des ressources humaines (e.sedit RH), de gestion financière et comptable (e.sedit GF) et de gestion du patrimoine et des services techniques (Atal).

L'association comprend actuellement 158 collectivités adhérentes.

L'adhésion de la Ville à cette association permettrait notamment de :

- Echanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels
- Être une force de proposition au contact de l'éditeur
- Constituer un réseau convivial de professionnels
- Permettre des rencontres et des échanges réguliers avec l'éditeur tout au long de l'année, notamment dans le cadre des commissions thématiques (Finances, RH, ATAL, Technique et Innovation, Services), ainsi que lors d'un congrès annuel réunissant l'éditeur et différents experts.

Cette adhésion permettrait également de bénéficier d'un accès continu à l'information grâce à un site web dédié et à un espace collaboratif permettant d'échanger avec l'éditeur et de suivre les travaux menés.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 350 € et permettra aux services de la Ville de bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par le CUSMA.

Il vous est ainsi proposé d'approuver l'adhésion de la ville d'Avignon à l'Association Club Utilisateur Sedit MArianne (CUSMA).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville d'Avignon à l'association Club Utilisateur Sedit MArianne (CUSMA) ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le Maire

Le Secrétaire de Séance

M. Olivier GALZI

Mme Cécile BENISTANT

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :